



Transfert de contrat entre sociétés.

Par Xero

Bonjour,
Mon patron possède 3 sociétés composés d'une holding, société A et de 2 sociétés B & C.
Je travail pour une des 2 « sous » sociétés la B, et celui ci m'a proposé de transférer mon contrat vers la deuxième « sous » société, la C, suite au départ d'un des employés.
Quels sont ses obligations et mes droits dans un tel cas de figure?

Merci

Par Isadore

Bonjour,
Cela n'est possible qu'avec votre accord. Les droits et devoirs des parties sont fixées par le contrat de travail. Tant que vous ne signez rien, votre contrat de travail actuel s'applique en l'état.

Par Marie31210

Bonjour,
J'ai une amie qui travaille depuis 4 ans dans une maison de retraite à temps complet en tant qu'ASH. La direction nous informe que le domaine du ménage sera désormais confié à un sous-traitant dont elle serait salariée.
1)-A t-elle le droit de refuser ce transfert, je pense que oui mais je voudrais en avoir la certitude et l'article du code du travail...
2)-Si elle refuse ce contrat, doit-elle démissionner à son initiative ou son employeur actuel doit-il la licencier ?

Merci de votre aide